20e ANNÉE, N° 1022 — PARAIT LE SAMEDI — 13 AOUT 1904

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION et REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées ont traité de gré à gré

La Politique du Gouvernemeni

Voici en quels termes la politique du gouvernement est appréciée par un homme politique, journaliste et député, qui depuis plus de quarante années est sur la brèche pour défendre la République et la Liberté.

« Les procédés du gouvernement sont pires que tous ceux qui ont jamais été employés.

On a vu ce qu'est devenue la justice ; on a vu, l'on voit tous les jours s'épanouir des candidatures officielles, comme Napoléon III n'en a point connu ; les abus de pouvoir les plus cyniques se commettent. aux applaudissements de ceux qui en profitent, sans exciter la plus légère protestation de la part de ceux qui autrefois jetaient feu et flammes pour la moindre des peccadilles. On dit simplement : «C'est pour le bon motif» et tout passe. Si Ferry, si Méline, que dis je? si de Broglie s'étaient livrés à la dixième partie des actes arbitraires que la majorité d'aujourd'hui approuve sans hésiter, comme se seraient levées, les consciences furibondes de nos combistes convertis! Mais alors, ils étaient républicains, mieux encore, radicaux. A cette heure, ils sont combistes.

Car il est impossible que dans aucun esprit il reste désormais un doute et un espoir. C'est l'avachissement final ; c'est l'enseignement universel du mépris pour tout ce qui n'est pas l'assiette au beurre ; c'est la conviction généralisée que tous les hommes qui font de la politique sont des farceurs et qu'aucun d'eux ne songe à un autre triomphe que celui de son intérêt. Doctrines, principes, justice, égalité, liberté, tout ce qui était grand, tout ce qui était noble, tout ce qui consolait, tout s'écoule en ruisseau en route pour l'égout. On avait déjà dit jadis : Plus ça change, plus c'est la même chose. Mais cette boutade est devenue une réalité.

Nous étions dans la nuit ; mais on entrevoyait une aurore. Ce n'était qu'une lueur décevante. A qui fera-t on croire maintenant qu'il y a des hommes meilleurs les uns que les autres des institutions plus équitables, des gouvernements plus conformes au droit? Tout se vaut; hier, aujourd'hui, demain, qu'importe? L'affaire est de réussir, de l'emporter. Etre du parti des profits, voilà la sagesse. »

L'auteur de ces lignes désolées, où l on sent a douleur d'un homme qui voit s'effondrer son idéal, est M. Henry Maret.

M. Waldeck-Rousseau

Les journaux nous ont appris cette semaine la mort de M. Waldeck-Rousseau.

Cette nouvelle a causé dans le milieu politique une profonde émotion. Nous n'avons pas à juger l'œuvre politique de M. Waldeck-Rousseau ; bornons-nous à rappeler qu'il fut successivement ministre de l'intérieur dans le cabinet Gambetta et dans le cabinet Ferry. Appelé de nouveau, le 22 juin 1899, au ministère de l'intérieur et à la présidence du Conseil, son cabinet a duré trois ans, jusqu'au 3 juin 1902, et c'est le ministère Combes qui lui a succédé.

M. Waldeck-Rousseau était né à Nantes en 1846.

Lettre Parisienne

Paris, 8 Août 1904.

Mon cher *Sisteron-Journal*,

Cette semaine, un drame épouvantable est venu jeter l'émoi dans les âmes sensibles : Une jeune femme de Saint-Maur a tenté de se suicider après avoir tué son enfant.

Transportée à l'hôpital dans un état épouvantable, désespéré, les médecins sont parvenus à la ranimer et aujourd'hui répondent à peu près de sa guérison. Je ne dis pas de sa vie, car la malheureuse a, de nouveau, tenté de s'ouvrir les veines et a juré de recommencer dès qu'elle serait libre.

On a appris des détails sur cet horrible drame : Il y a quelques années, tous deux jeunes, tous deux beaux, ils s'aimaient et étaient pressés de s'unir.

Une fois en ménage, ils s'aperçurent vite, mais trop tard, que leurs deux caractères divergeaient complètement. Lui était sombre, jaloux ; elle, rieuse et d'allures libres. L'enfer commença bientôt, avec les scènes du mari, des scènes qui venaient à propos de tout et de rien, car quel prétexte ne trouve pas un jaloux pour alimenter sa haine !

Cependant, ils continuaient de s'aimer, et cet amour prima d'abord, retint longtemps la jeune femme au logis, sous des injures qu'elle ne méritait pas.

Puis un jour, lasse, elle s'enfuit chez sa mère. Deux mois se passèrent; puis, le mari, dont l'amour ne s'était pas éteint, fit de pressantes démarches auprès des parents de sa femme, afin que celle-ci consentit à reprendre sa place au foyer. Deux enfants l'y attachaient. Elle revint. Mais aussitôt la jalousie du mari se ralluma, les scènes recommencèrent.

Arrivé là, le drame devient un peu mystérieux.

On dit que, pendant la séparation, M. X... avait rencontré sa femme, à Paris, en compagnie d'un jeune homme de la localité. On dit aussi que les querelles de jalousie commencèrent à la naissance de la seconde petite fille : celle que la mère voulut emmener avec elle dans la tombe, ayant déclaré depuis qu'elle eût été trop malheureuse après elle.

D'un autre côté, Mme X... aurait déclaré :

— On trouve mon crime abominable ; mais si on savait tout ce que j'ai souffert !

Et encore :

— Avant notre séparation, j'étais une honnête femme... Mon mari m'avait promis de pardonner, mais il n'a pas pardonné, il ne pouvait pardonner !

Et M. X... déclare :

— J'aimais ma femme comme un fou !

On comprend malaisément cet amour fait de tyranie, qui torture, qui affole au point de pousser une mère au crime horrible de tuer son enfant !

« Avant notre séparation, j'étais une honnête femme », déclare Mme X... Alors, c'était donc à tort les scènes épouvantables que lui fit son mari, scènes qui la décidèrent à aller se réfugier ailleurs.

Lasse des soupçons, lasse des insultes, lasse de tant souffrir pour des chimères, il est admissible que la pauvre femme ait perdu la tête, se soit dit dans un moment de révolte : Soit! on me dit coupable ! je le serai, et j'aurai l'amant que l'on me reproche !

— Au hasard, sans amour sans doute, elle s'est donnée... pour se venger de celui qu'elle aimait peut-être encore.

Il est revenu ; il l'a reconquise ; mais sa jalousie s'était accrue de la

---

32

L'Amante Mystérieuse

PAR

Louis Maurecy

CHAPITRE IX

FIANCÉE ET MAITRESSE

Et elle raconta à Andrée son enfance, sa jeunesse, son désespoir, son amour.

Andrée l'écoutait une infinie pitié au cœur.

— Il est ma vie, je vous l'ai déjà dit. Je n'ai que son amour, me le prendrez-vous ?

Un instant, Andrée demeura silencieuse. Elle contemplait la jeune femme, à ses pieds, ployée, brisée par la douleur.

— Non, dit-elle enfin, Je connais les tortures de l'amour. J'ai pitié. — Je suis l'étrangère, l'intruse qui vient troubler votre bonheur. Je ne le veux pas. Je m'écarte de votre chemin.

Mon frère se marie ; je puis le quitter... Si je n'avais pas de croyance. je déserterais la vie ; mais Dieu me le défend... Cependant, je veux mourir au monde ; avoir la solitude, l'oubli, la paix... Je vais m'enterrer vivante dans ce sépulcre qui a nom le cloître. Mon cœur y deviendra pierre. Je ne souffrirai plus.

Elle ne pleurait pas, mais on sentait l'angoisse l'étouffer.

— Un cœur ne peut-être partagé, continua-t-elle. Vous avez celui de Raoul, gardez le.

— Mademoiselle soyez heureuse ; c'est la prière que chaque jour j'adresserai au ciel, désormais.

Comme une coupable. Martha baissait la tête.

Elle pensait.

A voix basse, elle dit :

— Son cœur ? il ne m'appartient plus. Il est à vous. Votre généreux sacrifice ne me le rendra pas. Nous serons trois malheureux.

En vain, je veux m'illusionner ; Raoul ne m'aime pas. Notre amour est fini ; le vôtre commence. C'est moi qui suis l'importune ; c'est moi qui dois fuir. Andrée, restez ; vivez ; soyez heureuse. C'est à votre tour à connaître l'ivresse de l'amour.

— Mais vous ?

— Ne me parlez pas d'avenir. Je ne sais ce qu'il sera ; je ne veux pas y songer... Raoul est bon, il me permettra de continuer à vivre ici, dans cet appartement qui m'est si cher...

Mais, je vous promets une chose : c'est que je m'écarterai de votre chemin. C'est que vivant un peu par vous, je ferai tout pour que vous soyez heureuse... Je vous le jure sur la tombe de ma mère et sur mon amour !

— Vous êtes bonne, murmura Andrée en posant sa main sur l'épaule de la jeune femme.

— Andrée, promettez-moi que mon souvenir ne vous sera pas pénible, qu'il vous sera doux... J'ai tant besoin d'affection.

— Oui... ma sœur.

Et Andrée, émue, embrassa son ex-rivale.

Un pas se fit entendre, la portière se souleva et le baron des Varys parut.

Mlle de Cerny poussa un cri de surprise, Martha un cri d'agonie.

Le jeune homme, très pâle, demeura sur le seuil, interdit, en face de ces deux femmes qu'il aimait si différemment.

Une minute s'écoula qui parut un siècle aux trois spectateurs.

Enfin, Martha se leva, Rigide, elle marcha vers le baron et lui tendit la main :

— Raoul, Andrée est digne de vous. Rendez-la heureuse. Moi, je vous dis adieu pour toujours.

CHAPITRE X

LE DUEL

Le jour même, à deux heures de l'après-midi, les deux adversaires se trouvaient en présence, dans le jardin de l'hôtel des Varys.

Les conditions du duel étaient des plus graves :

Sous un mouchoir, deux pistolets devaient être placés. Des deux, un seul était chargé. Le comte de Cerny devait choisir l'une des deux armes ; M. de Calixte prendre l'autre, puis, séparés par une faible distance, au commandement, les deux combattants faisaient feu et celui que le sort avait favorisé, tuait certainement l'autre.

Un peu à l'écart, les deux adversaires attendaient que les témoins eussent arrêté les dernières conditions du combat.

Le comte de Cerny était très calme. Stella était son Égérie ; il avait foi en son amour.

Louis Maurecy

(*A Suivre*)

© VILLE DE SISTERON

faute qu'il avait surprise, qu'il avait été obligé de pardonner.

Quel supplice pour la pauvre femme de ne pouvoir relever la tête, comme autrefois, sous l'insulte, de regarder bien en face l'homme qui l'accusait et de clamer du plus profond de son âme : Je suis innocente !

Non ; maintenant, il lui fallait subir l'outrage, baisser la tête, faire son « mea culpa ».

Quel supplice, si sa faute n'avait eu pour cause qu'une minute d'égarement, si elle aimait encore celui qui la repoussait ironiquement, méchamment, en déclarant : Tu m'as trahi !

Elle a pensé que la mort seule pourrait la délivrer de cette torture, que son sang seul pourrait effacer l'irréparable outrage et, dans sa douleur affolante, elle s'est dit qu'elle emmènerait avec elle sa dernière enfant, celle que M. X... repoussait, peut-être en l'accusant d'être la fille de l'autre !

Elle a tué la petite, et, malgré l'horrible courage qu'elle a apporté à se frapper, elle s'est manquée, la pauvre femme ! Mieux eut valu qu'elle fermât les yeux près de sa fille et que la Mort clémente les emportât toutes deux vers le Dieu qui connaît toutes les souffrances et sait pardonner à la fragilité humaine.

* *

Les drames de la jalousie encombrent les colonnes des journaux, surexcitant par leurs détails, les cervelles malades des jaloux, et donnant aux hommes une idée fausse de l'honneur.

En amour, tuer la femme qui vous a trahi, c'est faire pareille besogne honorable et nécessaire.

Quelle fausse morale égare la conscience humaine ?

L'homme insulté ou trahi demeure homme d'honneur; l'assassinat quelque soit son mobile dégrade et avilit celui qui s'en rend coupable.

De même, la trahison ne ternit que l'honneur de celle qui la commet et n'entache en rien l'honneur de celui qui a trahi.

Préjugés d'autrefois, préjugés odieux dont les intellectuels de nos jours, les âmes fortement trempées, ayant confiance dans les jugements de leurs cœurs et de leurs consciences, commencent à se dépouiller. Quelques-uns même élèvent leur grandeur d'âme jusqu'à la beauté du Pardon. Mais ils restent le petit nombre.

Ils admettent, eux qui pèchent si facilement, qu'une femme puisse avoir une minute d'égarement, un instant de faiblesse, d'oubli, sans cesser pour cela d'être un honnête femme et d'aimer celui à qui elle appartient devant la Loi. Ils pardonnent dominant de toute la force de leur conscience satisfaite, les préjugés du vulgaire qui tente de les ridiculiser.

Ils sont les précurseurs de la vraie morale, de celle qui donnera la liberté aux âmes et aux consciences ! Ils appliquent cette loi de pardon et d'amour que le Christ a prêchée et qui depuis 20 siècles demeure dans l'oubli.

Puisse cette loi être mieux comprise puisse nos enfants avoir de l'honneur une conception tout autre que celle que s'en font nos contemporains !

Puisse l'homme qui pardonne avoir conscience de la beauté de l'acte qui commet et ne pas s'en cacher comme d'une infamie !

Haut les cœurs ! Les cœurs des braves ! Les cœurs des bons ! Les cœurs des honnêtes ! Apprenez au monde la vraie morale, et donnez aux âmes, la vraie liberté !

Votre très dévouée

Louis Maurecy.

SAVON du CONGO **se méfier des contrefaçons**

Chronique Locale

ET RÉGIONALE

—o—

SISTERON

Conseil d'arrondissement. — Le Conseil d'arrondissement s'est réuni lundi matin dans une des salles de la sous-préfecture. M. le Sous-Préfet assistait à la séance. M. Ferrand est élu président à l'unanimité et M. Paul secrétaire. Après l'examen des divers vœux, le Conseil adresse des félicitations au Préfet et au Sous-Préfet, une adresse élogieuse au gouvernement présidé par M. Combes, l'engageant à poursuivre la séparation des Églises et de l'État.

Conseil municipal. — La troisième séance du Conseil municipal, qui a lieu mercredi soir, a été plus orageuse encore que les précédentes, et il n'a tenu qu'à un fil qu'elle ne dégénère en bagarre.

Cette thébaïde municipale ne peut pourtant pas s'éterniser et la démission générale ou la dissolution s'impose. Au-dessus des rancunes des deux partis en présence, il y a l'intérêt de la cité, et ce n'est pas par de pareils procédés qu'on la rendra prospère.

Syndicat d'initiative sisteronnaise. — Grâce à l'initiative de quelques personnes dévouées un Syndicat d'initiative de la Région sisteronnaise vient de se fonder dans notre ville. L'idée qui a amené cette création est digne du plus grand intérêt : attirer des étrangers à Sisteron en leur faisant connaître les curiosités et les avantages de notre pays, les y retenir en leur donnant le plus de bien-être et de confort possible en leur rendant le séjour agréable. Grouper toutes les bonnes volontés, toutes les initiatives intelligentes et fécondes pour le plus grand bien de notre intéressant pays, tel est le but du syndicat,

Il est une œuvre essentiellement de solidarité. Il veut travailler dans l'intérêt de tous, rendre notre commerce plus prospére encore, faire fondre les petites inimitiés dans un effort commun vers l'intérêt général.

Tous pour un, un pour tous, telle sera sa devise.

Administration du syndicat

Présidents d'honneur : MM. le Maire et le Sous-Préfet de Sisteron.

Conseil : MM. l'ingénieur des ponts-et-chaussées : l'inspecteur des Forêts : Tardieu, pharmacien ; Brunet, professeur ; Thélène, avoué ; Michel Marius, adjoint au maire ; Laborde, notaire ; Suquet, avoué ; Marneffe, chef de Musique.

Comité directeur. — Directeur, Clergue, secrétaire de la mairie ; directeur-adjoint, Latil, agent d'assurances ; trésorier, Ravoux, négociant; secrétaire, Brunet A., secrétaire de la sous-préfecture ; rédacteur-archiviste, Buisson, propriétaire ; architecte-conseil, Lapeyre, agent-voyer.

Le syndicat qui répudie toute attache politique ou religieuse reçoit des adhérents dont la cotisation est fixée à 6 fr. La liste en sera publiée chaque année. Une liste spéciale sera dressée de tous les négociants adhérents qui auront fourni un tarif de leurs marchandises approuvé par le syndicat.

Cette liste sera publiée sous le nom de « Maisons Recommandées ». La cotisation de ces adhérents sera augmentée de 4 fr. pour frais de réclame.

Une réunion générale aura lieu pour reddition des comptes.

Le syndicat voulant s'occuper principalement de loger les familles qui désirent villégiaturer pendant quelque temps, il prie les propriétaires de maisons de campagne habitables de le prévenir sans retard. Il leur procurera immédiatement des locataires : Indiquer le nombre de pièces, s'il y a de l'eau, le quartier et le prix meublé adresser à un des membres du syndicat.

MériteAgricole. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture sont nommés chevaliers du mérite agricole :

MM. Landrodie, préfet des B.-Alpes;
Richaud, propriétaire à Salignac;
Trabuc, propriétaire à Esparron-la-Bâtie,

Collège. — *Nominations.* — M Portail, professeur d'histoire au collège de Barcelonnette, est nommé professeur d'histoire et lettres, 1er ordre, au collège de Sisteron, en remplacement de M. Eggenberger.

M. Delsis, licencié en anglais, est délégué pour l'enseignement des lettres et de l'anglais, 2e ordre, au collège de Sisteron, en remplacement de M. Delas.

Chasse. — Par arrêté préfectoral, la chasse sera ouverte, dans le département, savoir : 1re zone, le dimanche 14 août ; 2me zone, le dimanche suivant 21 août.

Mariage. — Nous avons appris avec plaisir le prochain mariage de M. Albert Brunet, secrétaire-chef de la sous-préfecture de Sisteron, avec Mlle Claire Nicolas, institutrice.

Nous présentons aux futurs époux nos vœux de bonheur et de prospérité.

Cirque-Salon. — De charmantes représentations ont été, cette semaine, offertes au public par la troupe Futelais. Le travail présenté, par les excellents artistes qui la composent, est parfait d'exécution et sort des banalités qui sont habituellement le fond du programme de ce genre de spectacles. Leur succès est aussi grand que mérité.

P.-L.-M. — *Fête de l'Assomption.* — A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 11 Août, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 22 Août.

Vins et Spiritueux en Gros

Ancienne Maison E. Bertrand

F. Heiriès, propriétaire négociant successeur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il tient à sa disposition un choix important d'excellents vins de table garantis naturels et aux degrés à des prix défiant toute concurrence; il tient également de bons vinaigres pour MM. les épiciers.

ÉTAT-CIVIL

du 5 au 12 Août 1904

NAISSANCES

André Germaine-Marie.

MARIAGE

Entre Imbert Léon-Marius, cultivateur et Maurel Marie-Delphine-Adrienne.

Entre Lamouroux Camille-Joseph, cultivateur et Mille Maria-Antoinette-Denise.

DÉCÈS

Chabrier Augustine-Paule-Juliette, 1 an.

Brun Noël-Louis, 16 mois.

Etude de Me Ch. BONTOUX

Avoué, Licencié en Droit

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT

d'un jugement de Divorce

D'un jugement rendu par défaut entre le sieur Louis **Bonnet**, sans profession, demeurant et domicilié à Sisteron, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Sisteron du 23 octobre 1904 demandeur et la dame Clémentine **Devos**, épouse Louis **Bonnet**, actuellement sans domicile connu, défenderesse, par le tribunal civil de 1re instance de Sisteron le 8 juin 1904 enregistré et signifié à ladite dame par exploit de Chauvin, huissier à Sisteron commis à cet effet en date du 3 Août 1904, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal donne défaut contre la dame Clémentine **Devos** non comparante et pour le profit prononce le divorce entre Louis **Bonnet** et la dame Clémentine **Devos** aux torts de cette dernière condamne Clémentine **Devos** aux dépens.

Pour extrait :

C. BONTOUX.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Sisteron en date du 9 Août 1904.

Etude de Me Félix THELÈNE

Avocat-Avoué

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

Volontaire de

Biens de Mineurs

Il sera procédé le **vendredi neuf septembre** mil-neuf-cent-quatre à **deux heures** du soir, devant Monsieur Girard, juge commissaire, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de **Valbelle**, arrondissement de Sisteron, département des B.-Alpes.

Immeubles sis à Valbelle

PREMIER LOT

Une **parcelle** de terre en nature de labour, vigne et oseraie, sise au quartier du Clastre, arrosable, comprise sous les numéros 292 et 293 de la section B du plan cadastral, d'une contenance totale de 27 ares 70 cent. confrontant au nord chemin vicinal ; au midi Torrent de Biaisse ; au couchant : Figuière Philémon ; au levant Marcel Théophile.

Mise à prix : **Douze-cents** francs ci. . . . . **1200** francs

DEUXIÈME LOT

Une autre parcelle de terre en nature de labour, arrosable, sise au quartier de Baudinard, comprise sous les numéros 178 p. 179 p. 180 p. et 185 p. de la section B. du plan cadastral d'une contenance totale de 18 ares 45 centiares : confrontant au nord veuve Blanc, veuve Michel et Aurelle Melon, au midi Eysséric Marcel, au couchant, torrent de Biaisse, au levant : Chemin.

Mise à prix : **Quatre cents** francs ci . . . . . **400** francs.

La vente de ces immeubles aura lieu, en vertu d'un jugement du tribunal civil de Sisteron, en date du vingt juillet 1904 enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille de la mineure Adrienne-Henriette-Marguerite **Parat,** en date du dix-sept juillet mil-neuf-cent-quatre enregistrée, à la requête de Madame Jeanne **Jaubert** veuve du sieur Henri **Parat**, en son vivant propriétaire cultivateur demeurant à **Valbelle**, agissant en qualité de mère et tutrice légale de Adrienne-Henriette-Marguerite **Parat**, sa fille mineure.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron et en présence du sieur Antoine **Andrieu**, cultivateur à **Valbelle**, subrogé tuteur de ladite mineure, ou lui dûment appelé.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Thélène,** avoué, rédacteur du cahier des charges.

Sisteron, le 6 Août 1904.

L'avoué poursuivant,

F. THÉLÈNE.

Enregistré à Sisteron le 6 Août 1904, folio 80 case 18. Reçu un franc 88, décimes compris,

GIMEL,

© VILLE DE SISTERON

ETUDE
de Me JOURDAN notaire à Noyers (Basses-Alpes)

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me **Jourdan**, notaire à **Noyers**, le deux juillet mil-neuf-cent-quatre et transcrit, Monsieur Hugues **Jourdan**, propriétaire cultivateur, demeurant à **Valbelle** a vendu à l'Etat pour le compte de l'administration des **FORÊTS** moyennant le prix de **Trois mille quatre-cent-vingt-six francs**, les parcelles de terrain d'une contenancce de **trente-huit hectares sept ares trente-deux centiares** situées sur le territoire de la commune de Valbelle, mieux désignées au dit contrat.

Une expédition collationnée du contrat de vente sus-énoncée a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Sisteron suivant acte de dépôt du six août mil-neuf-cent-quatre.

Ce dépôt a été ou sera signifié : 1° à Léontine-Marie-Sabine Meynier, épouse de Joseph-Hugues Jourdan, vendeur et à ce dernier pour la régularité de la procédure ; 2° et à Monsieur le Procureur de la République, près le tribunal de première instance de Sisteron.

La présente insertion a lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui pourraient grever les immeubles ci-dessus désignés et vendus à l'Etat et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur lesdits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
JOURDAN.

Avis

A l'occasion des fêtes patronales, M. H. LATIL, peintre-artificier, rue Droite, Sisteron, informe les municipalités et le public qu'il tient à leur disposition, et installe lui-même tous les articles d'illumination et de décors, ainsi que les feux d'artifices sortants des principales maisons de pyrotechnie, le tout à des prix modérés.

BELLE

BOULANGERIE

à vendre ou à louer de suite
pour cause de santé

Travail : 3 fournées *par jour*
S'adresser à M. **Roman**, *boulanger propriétaire, Rue Saunerie, Sisteron.*

Horlogerie — Bijouterie — Orfèvrerie

AUBERT

Rue du Glissoir
(ancienne Maison Chrestian)
— SISTERON (B.-A.) —

ASSORTIMENT COMPLET DE BIJOUX POUR MARIAGE

Bronzes d'Art et objets de fantaisie pour cadeaux

Réparations très soignées *par M. AUBERT fils, ex élève diplômé de l'Ecole d'horlogerie de Cluses et Lauréat des ouvriers d'art.*

— **Prix Modérés** —

A VENDRE

FONDS DE CORDONNERIE

S'adresser au gérant du CERCLE de la FRATERNITÉ.

VINS EN GROS

Grande Baisse de Prix

Bon Vin de Table à 30 fr. l'hecto.

s'adresser M, FIGUIERE, route de Noyers, Sisteron.

ON PORTE A DOMICILE

A Louer présentement

CAFÉ NATIONAL

S'adresser au bureau du Journal.

Le Sel **Cérébos** est un aliment précieux pour le cerveau les nerfs et le sang

Dépôt : Droguerie A. TURIN. Sisteron

On demande un apprenti à l'Imprimerie du Journal.

ESCOMPTE & RECOUVREMENTS
PAIEMENT de COUPONS français et étrangers
Vente et achats de titres au comptant
Avances sur titres et coupons
OUVERTURE de COMPTES-COURANT
Renseignements financiers

Louis MASSOT

PLACE DE LA MAIRIE. **SISTERON**

En vente à la Droguerie TURIN à Sisteron

A LOUER

JOLI PETIT MAGASIN

pouvant servir à tout commerce

A VENDRE

VITRAGES EN BON ÉTAT

s'adresser au bureau du Journal.

BULLETIN FINANCIER

Après un début hésitant l'ensemble du marché s'est raffermi sensiblement et la clôture s'est faite en reprise générale.

Il s'était trouvé, paraît-il, des gens pour vendre à découvert en prévision de l'émotion que la tension des rapports entre la Turquie et les Etats-Unis semblait devoir provoquer. Mais, par malheur, la Bourse ne se montre nullement effrayée de la tournure que prennent les événements : elle en a vu bien d'autres. Il semble même qu'elle accepterait la nouvelle d'une rupture diplomatique entre la Porte et les Etats-Unis avec un fatalisme tout oriental.

Dans ces conditions, les vendeurs à découvert, reconnaissant qu'ils se sont trompés, s'empressent de procéder à des rachats.

Tout le marché finit en reprise.

Le 3 0/0 se relève à 98.05. Les fonds russes, l'Extérieure, le Turc, le Brésil et en général tous les fonds d'Etat font des progrès marqués.

Les actions et obligations de chemins de fer se font également remarquer par leur bonne tendance.

Parmi les établisements de crédit, la Société Générale est ferme à 625, le Comptoir d'Escompte à 600.

Le Rio-Tinto est ferme à 1321.

Les Mines d'or sont calmes et sans changement.

LECTURES POUR TOUS

Voici les vacances et les exodes joyeux vers la campagne ou la mer. Quel livre emporter qui charmera la longueur du voyage et occupera les heures passées le soir, sous la lampe, ou les journées que la pluie rend morose ? Quiconque a feuilleté déjà les *Lectures pour Tous*, l'attrayante revue illustrée éditée par la librairie Hachette et Cie. ne saurait hésiter un instant. Les *Lectures pour Tons*. en effet, par leurs articles pittoresques et variés, par leurs amusantes fantaisies' par leurs romans passionnants ont su réunir toutes les catégories de lecteurs autour d'une publication d'nu intérêt universel et qui constiue la revue par excellence de la famille.

Qu'on en juge par le sommaire du numéro d'*Août*.

Les plaisirs de l'enfance. — D'une paroisse de campagne au trône de Saint-Pierre — Ceux de la «Vienne» poésie par A. LE BRAZ. — *Le plus pacifique des sports ; Art et philosophie de la pêche à la ligne. — Les druides au XXe siècle. — Les victimes des glaciers en marche*, par CHARLES RABOT. — *Parasites meurtriers de nos arbres. — L'âme errante*, roman adapté du russe, d'après NATALY D'ESCHSTRUTH. — *Le sel est-il un aliment nécessaire ? Sous le couteau (Octobre 1794)*, nouvelle par IVAN D'URGEL. — *Boissons bizarres. — La plus grande photographie du monde.*

Abonnements — Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le No. 50 centimes.

LA GLU

le célèbre roman de JEAN RICHEPIN vient de paraître en un joli volume de la :

Modern-Bibliothèque

Nouvelle collection Illustrée (format 24-5-17)
Impression de luxe sur papier couché
95 centimes le volume broché
(**1** fr. **50** relié toile)

Ce volume. dont le succès est considérable, est orné de 75 illustrations exécutées d'après les aquarelles de LAURENT DESROUSSEAUX.

Grâce à son format et à sa présentation nouvle

MODERN-BIBLIOTHÈQUE

donne pour *95 centimes*, en 128 pages, ornées de 75 illustrations et imprimées avec des caractères aussi lisibles que ceux employés pour les livres d'usage courant, un volume in-18 à 3 fr. 50

Ont déjà paru dans la même collection :

Cruelle Enigme
PAUL BOURGET, de l'Académie Française

FLIRT
PAUL HERVIEU, de l'Académie Française
un beau volume imprimé sur papier couché
avec 75 illustrat. d'après les aquarelles de F. BELLANGER

La Maison des Deux Barbeaux
A. THEURIET, de l'Académie Française

L'ABBÉ JULES
par OCTAVE MIRBEAU

Les Transatlantiques
par Abel HERMANT

ANDRE GORNELIS
par Paul BOURGET
un beau volume imprimé sur papier couché
avec 50 illustrat. d'après les aquarelles de G. STARACE.

Il paraît un volume au commencement de chaque mois

PRIX DE CHAQUE VOLUME
Broché : 95 cent. (1 fr. 25 par la Poste)
Relié : 1 fr. 50 (1 fr. 90 —

ARTHEME FAYARD, ÉDITEUR
78, Boulevard St-Michel. PARIS

En vente chez tous les Libraires et dans les Gares

PARIS-SALON

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du succès remporté par la publication de l'éditeur E. Bernard, PARIS-SALON, fondée en 1880, reproduisant d'une façon impeccable l'élite des œuvres de nos grandes manifestations artistiques. *Paris-Salon* comprend cette année 10 fascicules de 24 à 32 reproductions appartenant au même ordre artistique.

Le 1e fascicule, *Le Nu*. a obtenu près du public le grand succès qu'il méritait.

Le 2e fascicule, *les Tableaux de genre*, vient de paraitre. En première page, la reproduction du tableau de L. Priou. Rêve d'harmonie où sourient de gracieux babys. Les mêmes visages de jeunesse et de fraicheur se retrouvent dans les Papillons de T. Tollet. Des scènes pittoresques : Jour de Fête. de Ch. Cottet où de vieilles bretonnes étalent leurs croiffes blanches. L'Aveugle de A. Chanu.

Dans cette variété, chacun trouvera la note qui charme les yeux et le cœur.

1° Le Nu ;
8° Les Tableaux de genre ;
3° Les Paysages ;
2° Les Portraits ;
5° Les animaliers ;
7° Les Marines ;
6° Les sujets militaires ;
4° Les Tableaux d'histoires ;
9 Les Sujets religieux ;
10e La Sculpture.

Prix de chaque fascicule : 60 centimes

En vente chez tous les libraires, aux bibliothèques des gares et chez M. E. Bernard, éditeur, 29, quai des Grands Augustins, Paris.

La grande Marque Française des Desserts Fins.

BISCUITS PERNOT

DIJON-PARIS
LYON-MARSEILLE
BORDEAUX-LILLE
L'ISLE-s/-SORGUE
GENÈVE

(5 Usines).

GRANDS SUCCÈS.

Suprême Pernot
AMANDINE de PROVENCE
FLEUR DES NEIGES
SORBET
SUGAR PERNOT
Le Pjou-Pjou
Madrigal Pernot
PETIT BEURRE GAMIN

DE NIORE CRÉATION
SENORITA
CIGARETTE FOURRÉE

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : **40** Centimes.

---

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le Nom DE RICQLÈS

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc et Baudruche
pour USAGE INTIME
ECHANTILLON ET CATALOGUE contre 0f 30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — MAISON FONDÉE EN 1876.
H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaite
PURGATIF GÉRAUDEL
En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans coliques.

Franco à l'essai. — Spécimen des
MONTRES et BIJOUX **TRIBAUDEAU**
G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANÇON
livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500.000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. *Gratis et Franco Tarif illustr.*
On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

Le gérant : M. PASCAL LIEUTIER

SISTERON. — Imprimerie TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Atelier de Peinture et Vitrerie

ASSORTIMENT DE PAPIERS PEINTS
VITRAUX — ENCADREMENTS — DORURE — ENSEIGNES

GIRAUD ALBERT

Place de la Mairie, SISTERON (B-Alpes)

M. GIRAUD à l'honneur d'informer le public, qu'il a acquis le fonds de Peinture de M. BERGES ancienne maison CASSARINI, et que comme par le passé, il s'efforcera de satisfaire les clients qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

ARTICLES POUR MAÇONS, COLLES, PINCEAUX, OCRES, COULEURS ET VERNIS

TRAVAIL SOIGNÉ -- PRIX MODÉRÉS

LIQUIDATION DE PAPIERS PEINTS

MACHINES A COUDRE
« PFAFF et MÉRIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MÉRIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

A L'ÉTOILE DU BONHEUR

Horlogerie - Bijouterie, - Orfèvrerie -

ÉDOUARD TURRIES
Fabricant
Ancienne Maison J. Reynier de Montlaux
66, RUE DROITE, AUX 4 COINS
— SISTERON —

Assortiment complet de Bijoux pour mariage

Bronzes d'Art et d'Objets fantaisie pour Cadeaux

Réparations garanties

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS
DAVIS
Catal. fco. Adresser Commandes 101, Rue QUINCAMPOIX, 101, PARIS, Mon L. ANDRÉ & Cie

ATELIER DE MARÉCHALERIE

A son commerce déjà étendu, M. **A. Roubaud** vient d'ajouter un important, atelier de **construction** et de **réparations d'instruments et de machines agricoles** ; seul dépositaire dans l'arrondissement de **faucheuses, moissonneuses, lieuses Mac-Cornick, rateaux** à bras et pour cheval, **herses américaines, houes et charrues Brabant, charrues Américaines. charrues défonseuses, charrues vigneronnes**, etc.

On y trouve également un grand assortiment de pièces de rechange pour toutes machines n'importe quelle marque.

La maison garanti toutes les réparations dont elle se charge.

AIMÉ ROUBAUD
Rue Porte-de-Provence, Sisteron

Vêtements tous Faits et sur Mesure

MAISON
A. LATIL, FILS
RUE MERCERIE
SISTERON

P. SOTTANO
SUCCESSEUR

CRAVATES
BONNETERIE
CHEMISES sur MESURE
SPÉCIALITÉS DE COSTUMES POUR DAMES

30 o/o meilleur marché que partout ailleurs

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE
FINE CHAMPE DE LA COURONNE
MARQUE V.H.O.
CUSENIER
APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES
LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE
ABSINTHE BLANCHE — VERMOUTH QUINQna — TONIQUE BITTER — AMER CUSENIER — ABSINTHE HYGIÉNIQUE
PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO
QUINQUINA CUSENIER LE SEUL VRAI
SOCTE ANONYME DE LA Gde DISTILLie
E. CUSENIER Fils Aîné & Cie
CAPITAL SOCIAL 10.000.000 Frs.
15 USINES ET Cs FRANCE ETRANGER
PARIS 226 Boulevd Voltaire 226 PARIS

Imprimerie Typographique
A. TURIN

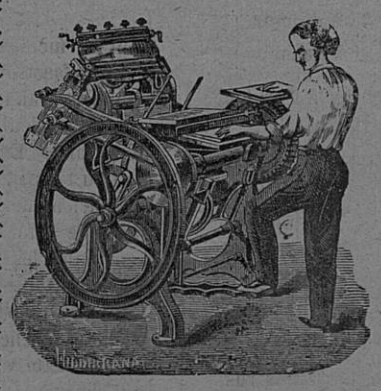

Place de la Mairie
SISTERON

ATELIER DE PEINTURE
— QU PINTO VENDÉ —
HONNORAT AINE

H. LATIL, Successeur

65, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)

M. LATIL, a l'honneur d'informer le public qu'il a acquis le fonds de peinture de *M. Honnorat aîné* et qu'il fera son possible pour contenter sa nombreuse clientèle.

On trouvera chez lui tous les articles de peinture, tels que : Laktinol, Ripolin, Vernis, Pinceaux, Colles et tous les articles pour maçon, etc., etc.

— Le tout à des prix modérés —

VITRES - GLACES - PASSE-PARTOUT
ENCADREMENTS EN TOUS GENRES
ENSEIGNES - PAPIERS PEINTS - DORURE

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON